

«LE COMMERCE INTRACOMMUNAUTAIRE N'EST PAS SATISFAISANT»

Un entretien avec le Secrétaire Exécutif de la CEPGL

L'inauguration du barrage de la Ruzizi II constitue un pas énorme dans l'intégration des pays membres de la CEPGL.

Toutefois, beaucoup reste à faire au sein de cette communauté où le commerce inter-communautaire représente à peine 2 % du commerce extérieur des pays membres, où la convention sur la libre circulation des biens et des personnes n'est pas encore ratifiée par certains pays membres...

M. Antoine Nduwayo, Secrétaire exécutif de la CEPGL, nous a fait part de toutes ses satisfactions et inquiétudes au cours d'un entretien de 45 minutes qu'il nous a accordé dans son cabinet de travail, le 6 février dernier.

Jua : D'aucuns soutiennent que la maîtrise de toutes les données énergétiques est le passeport pour l'imminente communauté économique africaine. Cependant, le calendrier issu de la convention du 1er décembre 1985 relative à l'accord sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement entre le Rwanda, le Burundi et le Zaïre met du temps à émerger.

S.E. : Il va de soi que la maîtrise de l'énergie conditionne tout développement. Je ne vous apprends rien en vous disant que les grandes nations industrialisées sont les plus grandes consommatrices d'énergie. C'est tout dire...

Quant à la convention sur la libre circulation que vous évoquez dans votre question, il est regrettable que depuis sa signature le 1er décembre 1985, elle ne soit pas encore appliquée par les Etats membres. Cette situation est due au fait que deux Etats sur les trois que compte la Communauté en l'occurrence le Burundi et le Zaïre, n'ont pas encore ratifié cette convention.

Le Secrétariat Exécutif Permanent n'est pas resté inactif devant cette situation. Il fait de son mieux pour sensibiliser les Etats à remplir leurs obligations vis-à-vis de la communauté.

Jua : Consécutivement à cette situation, le souci de la Communauté de voir l'exercice du commerce communautaire soumis à des concurrences intérieures et extérieures à la Commu-

nauté présente-t-il des signes avant-coureurs prospectifs ?

S.E. : Force est de reconnaître qu'à l'heure actuelle, le commerce intracommunautaire n'est pas satisfaisant. Il représente à peine 2 % du commerce extérieur des Etats membres. Cette faiblesse est due à des causes endogènes et exogènes. Dans la première catégorie, on trouve des raisons liées au déséquilibre du commerce intracommunautaire, au fléchissement des transactions d'une année à l'autre et à la faible part des échanges commerciaux dans le cadre de l'Arrangement monétaire.

En ce qui concerne les raisons exogènes, on peut incriminer les structures commerciales héritées de la colonisation. En effet, la plupart des économies africaines sont tournées vers l'exportation d'un ou plusieurs produits de base dont elles ne contrôlent pas la fixation des prix.

pour l'horizon 2000, l'Afrique pourra faire bloc contre les autres forces du marché mondial.

Jua : Partant de l'hypothèse que les finances de la communauté sont assainies et que l'objectif majeur de privilégier les fonds alloués aux projets communautaires est de stricte application, l'inauguration du barrage Ruzizi II charie-t-elle des espoirs pour l'ère de l'industrialisation de la CEPGL ?

S.E. : Un effort doit encore être fait par les Etats pour assainir les finances de la Communauté. Chaque Etat devrait en effet inscrire la CEPGL dans ses priorités de manière à ce que son fonctionnement ne soit pas perturbé.

Pour répondre à votre question, l'inauguration prévue lors de la douzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL du barrage hydroélectrique Ruzizi II

voeu pieux à celui marqué par l'action.

Jua : Le projet gaz méthane, le courant de la Ruzizi II, deux paramètres sûrs sous la gestion de la Communauté. A l'opposé, l'or noir souvent soumis aux spéculations. Au centre, la Société des transports sur les lacs Kivu et Tanganyika. Ainsi que l'électrification de 5 stations hertziennes et les automobiles attendent de rouler au gaz méthane ?

S.E. : Les quelques projets que vous venez de citer mettent en exergue l'importance du travail en cours de réalisation au sein de la Communauté.

Leur trait dominant est leur caractère intégrateur, ce qui correspond à l'objectif primordial assigné à la CEPGL. Qu'il s'agisse du projet gaz méthane du lac Kivu, du barrage hydroélectrique Ruzizi II, des sociétés de transport sur les lacs Kivu et Tanganyika ou de l'électrification des

charge la gestion de Ruzizi II dont la capacité installée est de 44 MW.

Sa mise en service répond par ailleurs au besoin des Etats en énergie. Il n'y a donc pas lieu de parler de pléthore d'énergie puisque la centrale hydroélectrique Ruzizi II va au contraire permettre l'installation de nouvelles industries dans la sous-région des Grands Lacs.

Jua : Les fonctionnaires se sont sentis sécurisés après l'assainissement ayant fait souffler un esprit nouveau. Estimez-vous gérer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ?

S.E. : La restructuration opérée en 1985 avait pour objectif de réaliser une adéquation entre le nouveau programme essentiellement économique assigné à la Communauté et les moyens disponibles.

Cinqu ans après cette opération, on peut dire que le Secrétariat Exécutif Permanent dispose globalement de l'homme qu'il faut à la place qu'il faut même si certains fonctionnaires éprouvent encore du mal à donner pleine satisfaction.

J'espère qu'ils vont améliorer leurs prestations rapidement d'autant plus qu'un nouveau statut des fonctionnaires du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL définissant clairement leurs droits et devoirs sera probablement adopté lors des prochaines assises de Bukavu. Ce qui ne peut que les sécuriser davantage.

Jua : Qu'est-ce qui marquera d'après vous le sommet qui vous mobilise tous ?

S.E. : A mon humble avis, l'attention sera focalisée par l'inauguration de barrage hydroélectrique Ruzizi II qui symbolise incontestablement l'utilité de l'oeuvre entreprise le 20/9/76 par les Pères-Fondateurs de la CEPGL.

Cet acquis inestimable de la Communauté va sans aucun doute accélérer le processus d'intégration socio-économique sous-régionale. La ténacité, la persévérance et la patience des Etats membres commencent donc à porter concrètement des fruits.

Ruzizi II va en effet davantage raffermir les liens de sang, d'histoire et de géographie existant entre pays membres de la CEPGL.

Il y a évidemment d'autres points importants qui seront soumis à l'examen des Chefs d'Etat tels que le protocole sur le tarif préférentiel et la création de l'Institut Régional de Recherche sur les maladies tropicales et transmissibles. Mais le point ne pourra être fait qu'après la conférence.

Réalisé par Barhayiga Shafari.



Au centre, M. Antoine Nduwayo, Secrétaire Exécutif de la CEPGL

Vous conviendrez avec moi qu'il est très difficile de soutenir la concurrence avec l'étranger si chaque pays évolue en ordre dispersé.

C'est pour cette raison que le Secrétariat Exécutif Permanent s'attèle depuis plusieurs années à créer les conditions qui permettent aux différentes forces du marché communautaire de s'exprimer selon les règles bien définies et reconnues de tous.

Je pense notamment à la convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services des capitaux et sur le droit d'établissement, au Protocole portant libéralisation du commerce des produits du cru, etc. Dès que tous ces textes seront ratifiés, on pourra espérer un regain d'activités dans ce domaine.

C'est en créant en effet les conditions d'une redynamisation du commerce intracommunautaire que la communauté pourra faire face aux coups de boutoir de la crise économique internationale.

Et dans une perspective plus large, celle du marché commun africain dont l'avènement est souhaité

marque incontestablement un tournant historique de la coopération entreprise dans le cadre de la CEPGL.

Bien plus, cet événement constitue un acte de foi dans l'action communautaire entreprise depuis le 20 septembre 1976 sous la houlette éclairée des Pères-fondateurs de la CEPGL.

Il est permis d'espérer un développement industriel rapide de la sous-région dans la mesure où des activités multiples vont se greffer en aval et en amont de cette réalisation grandiose.

Jua : Quel est le point sur la participation financière des Etats à l'installation des infrastructures de l'IRAZ à Bujumbura et de la BDEGL à Goma ?

S.E. : En ce qui concerne les infrastructures de l'IRAZ et de la BDEGL, la pose de la première pierre des infrastructures des ces deux organismes sera faite lors de la douzième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL. De ce côté-là, on est donc passé du stade de

stations hertziennes de télécommunications, tous vont avoir un impact certain sur l'intégration socio-économique sous-régionale.

Jua : Les grandes unités pour la consommation de l'énergie que la Communauté génère restent jusqu'à nouvel ordre : la VERRUNDI, l'industrie des matériels agricoles et les cimenteries de Mashyuza et de Katana ; or, cette dernière bat de l'aile. Tout en militant pour la remise en ordre de toutes ces unités de production, quelle est la politique de gestion pour l'énergie devenue ainsi pléthorique ?

S.E. : Si comme vous dites, la cimenterie de Katana bat de l'aile, il faut cependant se garder de faire des généralisations trop hâtives. En effet, la VERRUNDI, RWANDEX CHILLINGTON et la Cimenterie de Mashyuza fonctionnent normalement.

L'expansion de toutes ces sociétés nécessitera un surplus d'énergie que peut déjà satisfaire la Société Internationale d'Electricité des Grands Lacs (SINELAC) qui a en